MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8ème Année N° 11

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

1ère Edition
2ème Edition

le 6 Mai 1960

AVERTISSEMENT

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER — Zones I et II

Le traitement préconisé le 13 avril n'assure plus aucune protection des fruits ou du feuillage. Les conditions météorologiques dont nous bénéficions depuis la mi avril ont été très défavorables à la maladie dont les rares contaminations ne se sont pas étendues en raison de l'état hygrométrique très bas. Néanmoins, en cas de pluie la maladie pourrait "repartir" surtout dans les bas fonds étouffés. C'est pourquoi il sera utile d'ajouter un anticryptogamique à la bouillie insecticide que l'on peut avoir à pulvériser. En cas de pluie, un traitement particulier sera exécuté immédiatement.

INFORMATIONS

OIDUM DU POMMIER — Zones I et II

L'évolution de ce champignon est ralentie par les conditions climatiques qui lui sont défavorables. Cependant il est nécessaire de continuer la lutte. L'utilisation d'un produit soufré (bouillie sulfocalcique, soufre micronisé, soufre dispersé) aura accessoirement une efficacité contre la tavelure.

TEIGNE DE L'OLIVIER — Zones I et II

Les chenilles de la teigne rongent les feuilles puis les inflorescences. On observe des fils soyeux.

Nous recommandons des pulvérisations d'esters phosphoriques qui seront également efficaces contre les thrips et les psylles.

AVIS A NOS ABONNES

Les personnes qui n'ont pas reçu les numéros de Décembre 1959, Janvier 1960, et Février 1960, peuvent nous les réclamer en joignant 10 NF, par exemplaire pour frais d'expédition.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

P315

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.